Présentation du PST 2022-2025 du massif du Pilat

Comité technique Sylv'ACCTES du 25 mars 2022



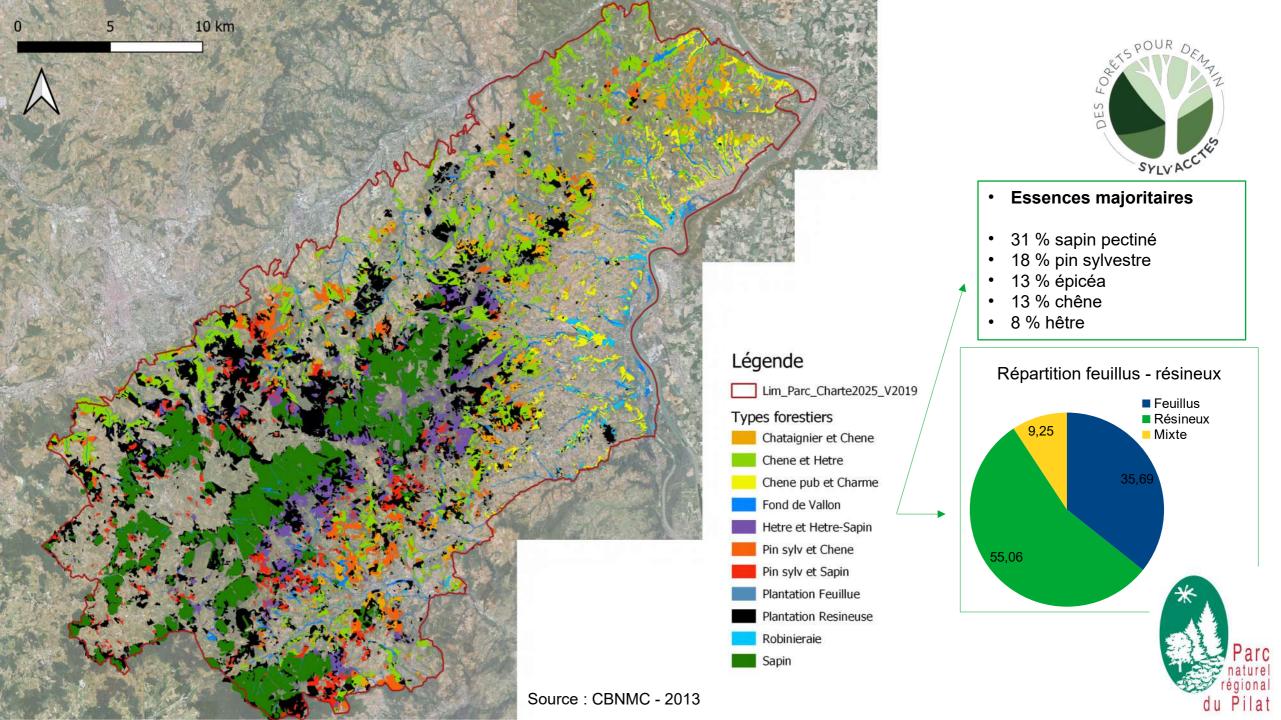
Présentation du territoire



- Une adhésion au dispositif depuis 2016
- 190 ha de travaux pour 55 000 euros de financement entre 2016 et 2021

- Surface occupée par les forêts : 35 000 ha 50 % du territoire du PNR
- Forêt à 12 % publique 88 % privée (propriété moyenne à 2 ha)







- 3 itinéraires sylvicoles retenus
 - Acquisition et maintien de la structure irrégulière en hêtraie-sapinière
 - Irrégularisation et diversification des peuplements résineux
 - Irrégularisation et diversification des peuplements feuillus



Sapinière irrégulière



Plantation résineuse



Peuplement feuillus



• <u>IT 1</u>: Acquisition et maintien de la structure irrégulière en hêtraie-sapinière

Peuplements concernés	Peuplements objectif	Conservation	Période d'intervention
Hêtraies-sapinières irrégulières mais peu diversifiées	Sapin: 70 % Autre résineux* : 0 - 10 % Feuillus** : 20 - 30 %	8 arbres bios / ha dont : - 4 GB ou TGB morts - 4 arbres vivants à DMH	Hors nidification des oiseaux forestiers (février - juin) et en sol portant



^{*} Douglas, Cèdre (sur sol profond), Pin sylvestre, Pin noir, Mélèze d'europe

^{**} Erable (sycomore, champêtre, plane), Hêtre, Alisier, Sorbier, Chêne (sessile, pédonculé, pubescent), Aulne, Merisier

Plafond de dépenses éligibles (HT) Travaux éligibles 100 € / ha **Diagnostic sylvicole:** Mesures dendrométriques ; Diagnostic stationnel ; Diagnostic Réalisé par un professionnel de gestion écologique forestière agréé Marquage: 300 € / ha Préalable à coupe jardinatoire Désignation des tiges d'avenir Conservation des arbres au titre de la biodiversité Débardage alternatif : Cheval : 300 € / j Prise en charge d'une part du déficit en cas de déficit d'exploitation Câble-mât : 45 € / m³ Chenillard léger : 300 € / j 2000 € / ha Travaux après coupe jardinatoire : Dégagement ; Nettoiement ; Dépressage ; Relevé de couvert ; Chaque opération est mobilisable Intervention sur les perches individuellement Travail pour favoriser l'émergence de la régénération 1600 € / ha naturelle: • Travail du sol superficiel (crochetage, griffage) • Régénération sur rondelle ou bois mort Protection des tâches de semis (enclos ou tricot) **Plantation d'enrichissement *** (si dynamique naturelle et/ou 2000 € / ha

Plantation d'enrichissement * (si dynamique naturelle et/ou diversification insuffisante) :

- 500 plants max / ha Dans les proportions visant l'atteinte de l'objectif, hors bordure de cours d'eau ** (bande de 6m)
- Pied à pied ou petit collectif. Trouées max < 2500 m²

Essences allochtones non autorisées

• Enrichissement exclus en zone humide

en zone d'Habitat d'Intérêt

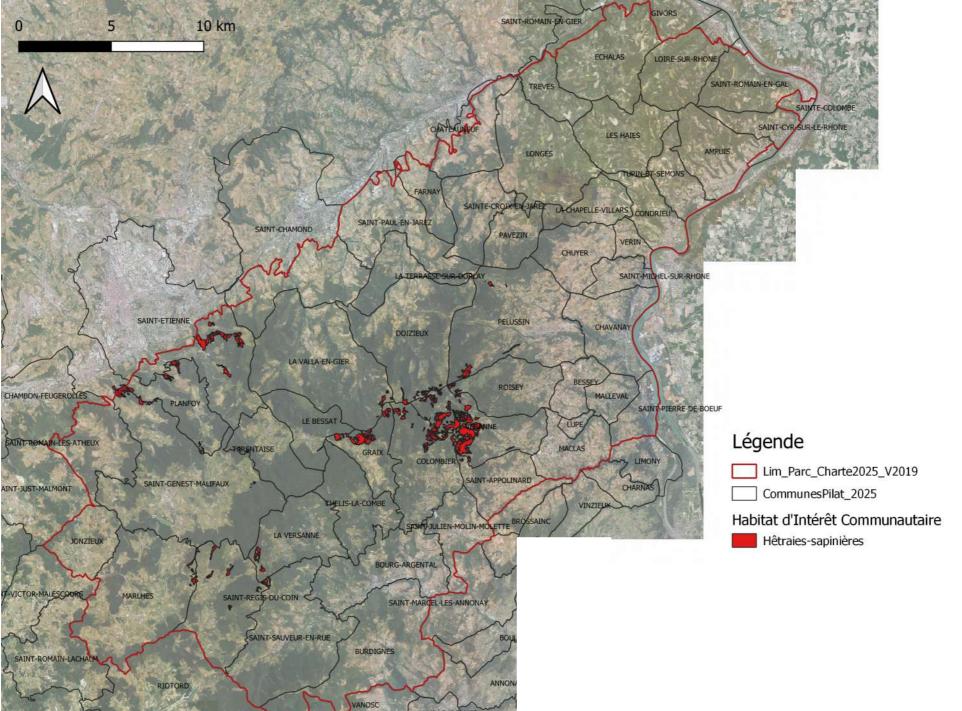
Communautaire





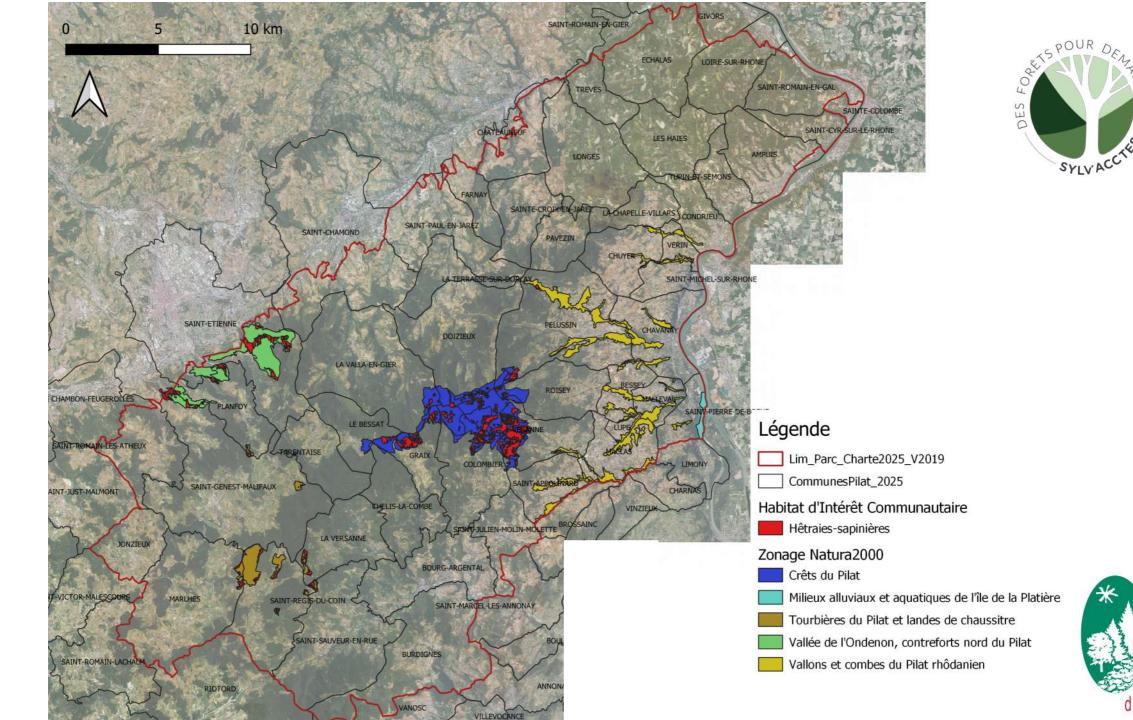
^{*} Comprend la fourniture et la mise en place des plants + protection (piquet ou tricot) Recours à des entreprises locales recommandé Essences autochtones à privilégier

^{**} Enrichissements limités aux groupes d'espèces suivants : Aulne, Saule, Erable











• <u>IT 2</u>: Irrégularisation et diversification des peuplements résineux

Peuplements concernés	Peuplements objectif	Conservation	Période d'intervention
Plantations type FFN monospécifiques et régulières	Douglas / Epicéa / Mélèze: 60 - 70 % Autre résineux* : 15 % ou + Feuillus** : 15 - 40 %	5 arbres bios / ha dont : - 2 GB ou TGB morts - 3 arbres vivants à DMH	Hors nidification des oiseaux forestiers (février - juin) et en sol portant

^{*} Sapin (pectiné, méditerranéen), Cèdre (sur sol profond), Pin (sylvestre, noir, maritime), Mélèze d'europe

NB : Sapin méditerranéen limité à des altitudes < 850m pour limiter les risques d'hybridation avec le sapin pectiné



^{**} Erable (sycomore, champêtre, plane), Hêtre, Alisier, Sorbier, Chêne (sessile, pédonculé, pubescent), Aulne, Merisier

Plafond de dépenses éligibles (HT) Travaux éligibles 100 € / ha **Diagnostic sylvicole:** Mesures dendrométriques ; Diagnostic stationnel ; Diagnostic Réalisé par un professionnel de gestion écologique forestière agréé Marquage: 300 € / ha Préalable à coupe jardinatoire Désignation des tiges d'avenir Conservation des arbres au titre de la biodiversité Débardage alternatif : Cheval : 300 € / j Prise en charge d'une part du déficit en cas de déficit d'exploitation Câble-mât : 45 € / m³ Chenillard léger : 300 € / j 2000 € / ha Travaux après coupe jardinatoire : Dégagement ; Nettoiement ; Dépressage ; Relevé de couvert ; Chaque opération est mobilisable Intervention sur les perches individuellement Travail pour favoriser l'émergence de la régénération 1600 € / ha naturelle: • Travail du sol superficiel (crochetage, griffage) Régénération sur rondelle ou bois mort Protection des tâches de semis (enclos ou tricot) Plantation d'enrichissement * (si dynamique naturelle et/ou 2000 € / ha

Plantation d'enrichissement * (si dynamique naturelle et/ou diversification insuffisante) :

- 600 plants max / ha Dans les proportions visant l'atteinte de l'objectif, hors bordure de cours d'eau ** (bande de 6m)
- Pied à pied ou petit collectif. Trouées max < 2500 m²

Essences allochtones non autorisées

• Enrichissement exclus en zone humide

en zone d'Habitat d'Intérêt

Communautaire





^{*} Comprend la fourniture et la mise en place des plants + protection (piquet ou tricot) Recours à des entreprises locales recommandé Essences autochtones à privilégier

^{**} Enrichissements limités aux groupes d'espèces suivants : Aulne, Saule, Erable



• <u>IT 3</u>: Irrégularisation et diversification des peuplements feuillus

Peuplements concernés	Peuplements objectif	Conservation	Période d'intervention
Futaies feuillues tendant vers la régularisation	Chêne* : 10 - 80 % Autre feuillus** : 10 - 70 % Résineux*** : 0 - 30 %	8 arbres bios / ha dont : - 4 GB ou TGB morts - 4 arbres vivants à DMH	Hors nidification des oiseaux forestiers (février - juin) et en sol portant

NB : Sapin méditerranéen limité à des altitudes < 850m pour limiter les risques d'hybridation avec le sapin pectiné



^{*} sessile, pubescent, pédonculé

^{**} Châtaignier, Hêtre, Erable, Sorbier, Merisier, Aulne

^{***} Pin (sylvestre, noir, maritime), Cèdre (sur sol profond), Sapin (pectiné, méditerranéen), Douglas

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (HT)	
Diagnostic sylvicole : Mesures dendrométriques ; Diagnostic stationnel ; Diagnostic écologique	100 € / ha Réalisé par un professionnel de gestion forestière agréé	DES FO.
 Marquage: Préalable à coupe jardinatoire Désignation des tiges d'avenir Conservation des arbres au titre de la biodiversité 	300 € / ha	
Débardage alternatif : Prise en charge d'une part du déficit en cas de déficit d'exploitation	Cheval : 300 € / j Câble-mât : 45 € / m³ Chenillard léger : 300 € / j	
Travaux après coupe jardinatoire : Dégagement ; Nettoiement ; Dépressage ; Relevé de couvert ; Intervention sur les perchesE	2000 € / ha Chaque opération est mobilisable individuellement	
 Travail pour favoriser l'émergence de la régénération naturelle : Travail du sol superficiel (crochetage, griffage) Régénération sur rondelle ou bois mort Protection des tâches de semis (enclos ou tricot) 	1600 € / ha	
 Plantation d'enrichissement * (si dynamique naturelle et/ou diversification insuffisante) : 400 plants max / ha – Dans les proportions visant l'atteinte de l'objectif, hors bordure de cours d'eau ** (bande de 6m) Pied à pied exclusivement 	 2000 € / ha Essences allochtones non autorisées en zone d'Habitat d'Intérêt Communautaire Enrichissement exclus en zone humide 	
Bouquet d'amélioration de travaux : Elagage ; Détourage ; Balivage ; Ouverture de cloisonnement	2000 € / ha	





Merci de votre attention!



Adam GIBAUD

Chargé de mission Eau, Forêt et Adaptation au changement climatique agibaud@parc-naturel-pilat.fr